



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/031

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN
SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES
COLLÈGES**

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190326-2019_031-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 18 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019

Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/031

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190326-2019_031-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu l'article R421-14 du Code de l'Éducation,

Vu la délibération 2016/119 sur la désignation d'un représentant et d'un suppléant au conseil d'administration des collèges,

Vu l'avis de la commission « Vie Locale » du 15 janvier 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les collèges du territoire communautaire, François Mauriac à Léognan, Montesquieu à La Brède et Olympe de Gouges à Cadaujac, accueillent plus de 600 élèves.

De ce fait, la composition de leur conseil d'administration est élargie avec un nombre de sièges plus conséquents, ce qui ouvre la possibilité à la CCM d'y siéger. Depuis plusieurs années, des représentants de la CDC de Montesquieu sont donc invités à y participer.

Pour rappel, les représentants pour les collèges sont :

- Pour le **Collège Montesquieu** à La Brède :
 - Titulaire : Nathalie BURTIN-DAUZAN
 - Suppléante : Maryse DONATE
- Pour le **Collège Olympe de Gouges** à Cadaujac :
 - Titulaire : Martine TALABOT
 - Suppléante : Laure BENCTEUX
- Pour le **Collège François Mauriac** à Léognan :
 - Titulaire : Nadine JOLIVET,
 - Suppléante : Catherine FOURNIER

Du fait du départ de Madame Nadine JOLIVET, il est donc proposé de nommer Cécile MALLET, représentante titulaire au conseil d'administration du collège François MAURIAC.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne Madame Cécile Mallet représentante titulaire au conseil d'administration du Collège de François Mauriac.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement